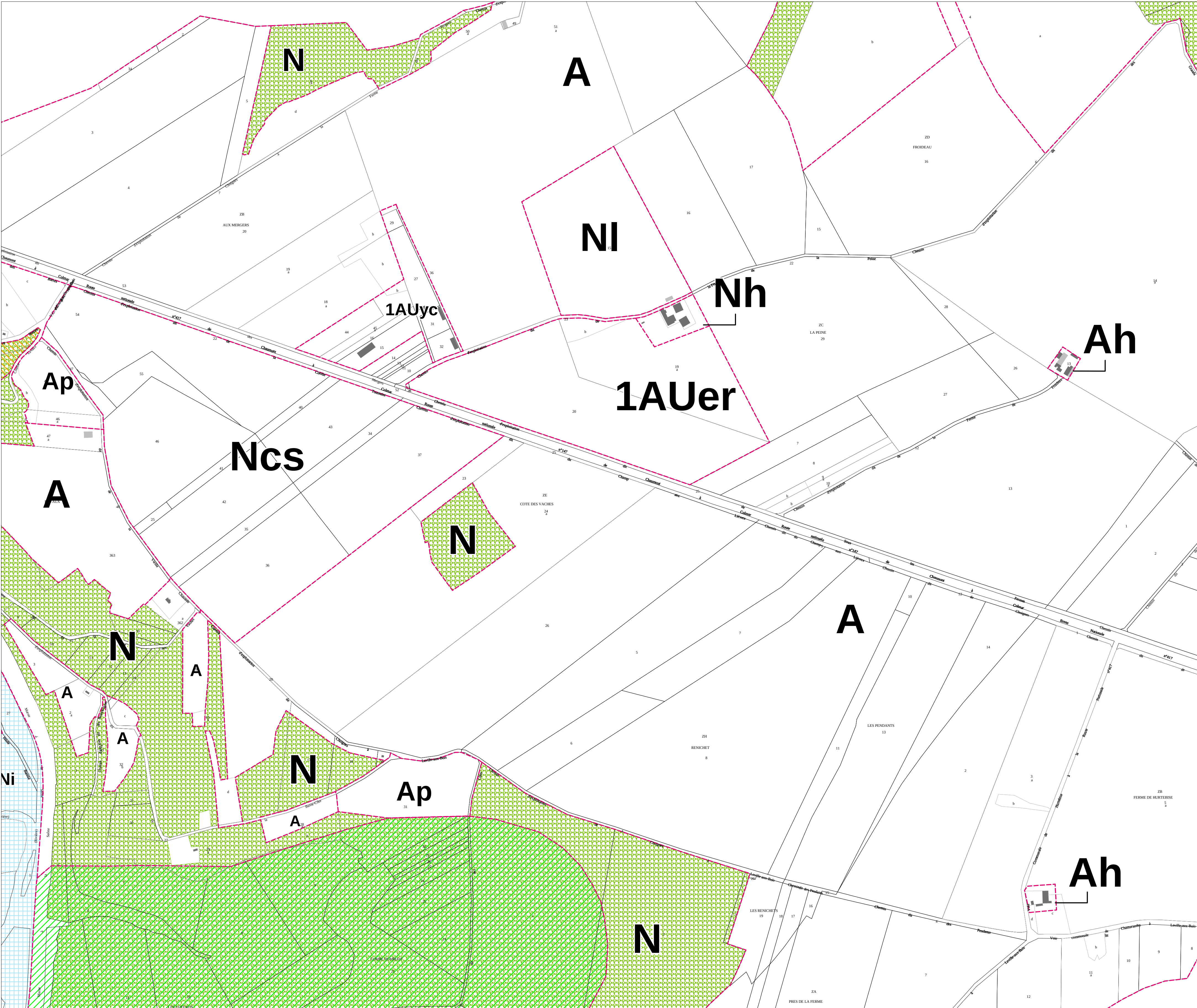




Liste des emplacements réservés		
numéros	vocation	superficie
1	Aménagement des abords immédiats de l'église	126 m²
2	Equipements sportifs de la base de loisirs à Choignes	514 m²
3	Aménagement du chemin dit du "chemin de fer" reliant la rue Lamartine au "pont des Juifs"	708 m²
4	Elargissement et aménagement de la voie au droit du pont des Juifs au lieu dit "sur le coteau aux chèvres"	1 661 m²
5	Aménagement du terrain de football et équipements sportifs	17 424 m²
6	Elargissement de la rue du Foulon pour raison de sécurité	135 m²
7	Elargissement et aménagement du chemin dit de "Derrière les jardins", y compris réseau	607 m²
8	Désenclavement des lotissements "St Martin/les Vergers/ La Prairie" et prolongement du chemin "derrière les jardins" avec accès direct sur V2	2 384 m²
9	Aménagement rue Lamartine/élargissement sécuritaire	333 m²
10	Aménagement du carrefour au pont des Juifs	1 890 m²
11	Aménagements desserte lotissement	785 m²
12	Aménagement place des fêtes	831 m²

Légende zonage Chamaran-des-Choignes	
UB	urbain ancien
UBI	urbain ancien inondable
UD	urbain récent
UDI	urbain récent inondable
UE	Urbanisme équipement
UEg	Urbanisme équipement "gens du voyage"
Uy	urbain à vocation d'activité
AU	à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUY	à urbaniser à vocation principale d'activité
AUYc	à urbaniser à vocation principale d'activité "cas automobile"
Auer	à urbaniser à vocation "énergies solaires"
A	Agricole
Ah	Agricole habitable
AI	Agricole inondable
Ap	Agricole protégé
N	Naturel
NI	Naturel inondable
NI	Naturel inondable
NII	Naturel inondable
Nh	Naturel habitat
Nhi	Naturel habitat inondable
Nj	Naturel jardins
Ncs	Naturel carrière
Np	Naturel protégé

---	Limites de zones
■	Bât dur
■	Bât léger
■	Emplacements réservés
■	Secteur à l'intérieur duquel s'applique la dérogation au titre de l'article L.111-3
■	Zones de bruit (reportées à titre indicatif)
■	RD R50 : 100m
■	Chemin de fer : 300m
Éléments majeurs constituant la trame verte et bleue	
■	Zone
■	Zone humide et inondable
■	NATURA 2000
■	Espaces boisés classés

COMMUNE DE
CHAMARANDES-CHOIGNES

DEPARTEMENT DE
HAUTE-MARNE

Document n°5.5 : Plan de zonage
Secteur Est
1/5000ème

Plan
Local
d'Urbanisme

Document arrêté par délibération du Conseil municipal
en date du

Le Maire,

Document approuvé par délibération du Conseil municipal
en date du

Le Maire,



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11, rue Purgon 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53